

Une revue qui informe nos élus...

'Echarpe90



Bulletin d'information

n°45 - Juin / Juill. 2025

ZOOM sur la ferme de Chavanatte...

*Rencontre avec Monique DINET,
Maire de Chavanatte*

Qui a dit que les belles initiatives n'appartenaient qu'aux grandes collectivités ? Personne bien sûr ! D'ailleurs la commune de Chavanatte en est un bel exemple. En effet, le 19 octobre dernier, ce village de 135 habitants inaugurerait la réhabilitation de la « Fermette », un ancien bâtiment à colombage datant du XIXe siècle et occupé à l'époque par la famille GRESSOT. Aujourd'hui devenu une ferme-auberge n'attendant plus qu'un gérant, il a fallu 15 ans à la commune pour construire le projet et réaliser les travaux de restauration...

Edito...

■ Actualité p.5

■ Les partenaires s'expriment

■ Vie de l'Association p.3

L'Assemblée générale 2025

De nombreuses sollicitations...

Information...

■ Les Rencontres
Routes de France p.6

■ Zoom sur... p.10

- GROUPAMA
- ENEDIS
- GRDF



Le Mot du Président

Stéphane GUYOD



La planification écologique...

Cher(e)s collègues,

Le 26 mai dernier, la Région Bourgogne-Franche-Comté a présenté sa feuille de route visant à mettre en œuvre la transition écologique, et ce via une planification régionale issue des travaux de la COP BFC mise en place en 2023.

Les objectifs d'ici à 2030 sont clairs : réduire les émissions de gaz à effet de serre, préserver la biodiversité et les ressources essentielles, s'adapter aux changements climatiques aujourd'hui inévitables.

Afin de remplir ces objectifs, l'idée de la Région serait de travailler collectivement autour de 6 axes majeurs exposés dans 44 fiches actions à visée améliorative :

Mieux se déplacer, mieux se loger, mieux préserver et valoriser nos écosystèmes, mieux produire, mieux se nourrir, et enfin mieux consommer.

Je vous invite à en prendre connaissance sur le site internet dédié.

Les élus que nous sommes ne peuvent que s'inscrire dans cette démarche vertueuse en fonction, bien sûr, des moyens dont ils disposent.

Car il est certain que nous faisons partie des acteurs essentiels à la mise en œuvre des actions proposées, que ce soit de manière mutualisée via nos EPCI ou syndicats intercommunaux, ou de manière individualisée à l'échelle de nos communes.

Et si ces 6 axes de planification nous aidaient à construire nos futurs programmes électoraux ? Et si, pour notre prochain mandat, nous nous engageons pleinement sur la voie de la transition écologique, conscients des risques à venir et de notre rôle à jouer ?

Des défis ? Oui ce sont des défis ! Mais tenter de les relever ne serait-il pas une belle source de motivation et l'occasion de valoriser le travail que nous réalisons au quotidien ?

Une chose est sûre : ces défis et ces actions s'imposeront à nous tôt ou tard, alors autant y réfléchir le plus en amont possible pour faire des choix éclairés et adaptés à notre contexte local... Et quel meilleur moment que celui des élections municipales !

Chers amis, je vous laisse donc à vos réflexions, et vous souhaite à toutes et tous un bel été.

Stéphane GUYOD
Président de l'AMF90



L'Assemblée générale 2025



Le 29 mars, l'AMF90 organisait son Assemblée générale ordinaire à la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Belfort. Une soixantaines de personnes étaient présentes pour l'occasion.

Après la présentation du rapport moral et financier 2024 et des projets 2025, les personnalités présentes à la tribune ont pu prendre la parole devant les élus réunis. Cette année, Monsieur Alain Chrétien, Maire de Vesoul et Vice-Président de l'AMF Paris, nous a honoré de sa présence.

Après avoir rendu hommage aux élus et aux services de l'État qui œuvre pour le Territoire de Belfort, le président a souhaité s'exprimer sur quelques sujets préoccupant les maires : l'assurabilité des communes faisant suite aux conclusions du rapport au gouvernement réalisé par M. Alain Chrétien, les difficultés budgétaires de collectivités territoriales dont la mise à contribution ne fait que s'amplifier, la carte scolaire, les relations parfois complexes avec les services de la Procureure de la République concernant les infractions relevées sur le territoire communal, la question des listes paritaires pour les prochaines élections municipales, et enfin la charte d'engagement des services de l'État envers les élus locaux.

Une fois les discours terminés, les élus ont pu échanger autour du buffet organisé pour l'occasion.

INFORMATION

Mme Sandrine JANIAUD-LARCHER, Maire de Delle et 1ère Vice-présidente de l'AMF90, vient d'être élue au Comité directeur de l'AMF Paris, rejoignant ainsi M. GUYOD, membre de droit. Avec deux élus participant aux instances dirigeantes, c'est la première fois que le Territoire de Belfort est aussi bien représenté au sein de l'AMF nationale.

De nombreuses sollicitations...

Qui doute encore que les élus communaux ne soient pas des acteurs indispensables de la vie locale ?

En tout cas pour les membres de l'AMF90, le doute n'est plus permis. Nous en voulons pour preuve le nombre grandissant de sollicitations que nous recevons en vue de faire avancer les dossiers et améliorer la communication Etat/Collectivités.

Petit panorama, non exhaustif, des sollicitations en cours :

- Rencontres Maires/Procureure : afin d'améliorer le dialogue entre les maires et ses services, Mme la Procureure a souhaité passer par l'AMF90 pour organiser des rencontres visant à éclaircir certaines incompréhensions dans la gestion des incivilités. Une rencontre aura à nouveau lieu à la rentrée concernant l'urbanisme.
- Charte d'engagement des services de l'Etat : début d'année, M. le Préfet a sollicité l'AMF90 pour convenir des éléments à inscrire dans la charte d'engagement des services de l'Etat envers les élus locaux, charte visant également à améliorer les canaux de communication et l'information.
- Avis : L'Education nationale a également demandé l'avis de l'AMF90 concernant la rédaction d'une convention de partenariat en faveur de l'assuidité scolaire ; la DDT a fait de même à propos d'un document-cadre d'implantation des projets photovoltaïques au sol.
- DATER : La Fédération de Chasse et la Gendarmerie ont fait appel à l'AMF90 pour s'engager dans un nouveau partenariat dénommé DATER qui est un dispositif faisant appel au civisme de correspondants volontaires, désireux de signaler toutes les atteintes à l'environnement qu'ils peuvent rencontrer, à l'instar de ce qui se fait dans le Doubs.
- PCS : Dernièrement, la DDETSPP a sollicité l'AMF90 pour inciter les élus locaux à rédiger leurs Plans communaux de Sauvegarde, désormais obligatoires. Un lien vers des modèles de documents se trouve d'ailleurs en ligne sur notre site internet.

Représentant les maires du département, l'AMF90 est donc un interlocuteur privilégié des services de l'Etat ; elle défend les intérêts des collectivités locales tout en veillant à préserver leur pouvoirs de décision.

L'Assemblée générale en images



Protégez votre activité contre les atteintes à vos données

Assurance cyber risques

Vol de données, atteinte à votre système d'information, les cyber-risques sont devenus une réalité incontestable.

Si vous êtes victime d'une cyber-attaque, sachez que, en plus des dommages que vous subissez, **vous êtes responsables vis à vis des tiers** (clients, fournisseurs...) **et de l'administration (CNIL*)**, ce qui peut paralyser votre activité et avoir de lourdes conséquences financières.

Avec Groupama Cyber Up, en cas de cyber attaque, protégez et pérennisez votre activité

- ✔ La gestion de crise
- ✔ La protection de votre activité en cas de sinistre
- ✔ Les cyber responsabilités liées à la fuite des données



Pour les conditions et limites des garanties et des services présentés dans ce document, se reporter au contrat.

* Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, en cas de violation des obligations prévues par le Règlement Général sur la Protection des Données applicable depuis le 25/05/2018. Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances. Document et visuel non contractuels - Crédit photo : © Aurélien Chauvaud 05/2025

Lutte contre l'ambrosie - rappel des règles

Depuis 2017, les collectivités sont dans l'obligation de lutter contre la prolifération de l'ambrosie, une plante particulièrement envahissante provoquant de fortes allergies et menaçant l'agriculture et la biodiversité.

Dès le mois de juin, des mesures doivent être prises : destruction manuelle, information des citoyens et végétalisation des espaces sensibles. Fin juillet, les communes doivent détruire les foyers d'ambrosie avant leur floraison et inciter les particuliers à faire de même ; fin août même acabit pour éviter la grenaison de septembre.

Des cartes précises sont produites par un observatoire piloté par FREDON France. Elus et citoyens peuvent signaler la présence de cette plante sur une plateforme dédiée soit via une application mobile «Signalement ambrosie», soit par mail à contact@signalement-ambrosie.fr, ou encore par téléphone au 0972 376 888. Les signalements sont automatiquement répertoriés sur une carte nationale.

Localement c'est au Préfet de mettre en oeuvre les mesures par arrêté. Les collectivités doivent éliminer les plants et informer les habitants : le non respect de cette réglementation est passible d'une contravention. Le maire ou le président d'EPCI peut en outre désigner un référent ayant un rôle de surveillance et de médiation. Une boîte à outils est mise à leur disposition.

Assurances des collectivités

Le 14 avril dernier, le gouvernement a annoncé l'arrivée prochaine de mesures pour résoudre les difficultés assurantielles des collectivités. Bientôt, une cellule d'accompagnement des collectivités sera mise en place : CollectivAssur. Cette cellule, qui deviendra également un observatoire, proposera un diagnostic flash de la difficulté rencontrée et réorientera la collectivité vers des experts ou vers le Bureau central de Tarification (BCT) qui peut obliger des assureurs à assurer une collectivité au tarif du marché.

Deux autres mesures seront également mises en place : la commande publique et la solidarité nationale.

Un guide pratique pour la passation de marchés publics d'assurance sera bientôt disponible. Ce dernier incitera à davantage de négociation afin de calibrer les contrats aux besoins réels. La problématique des franchises sera également revue et plafonnée.

Sur le plan national, le gouvernement s'est engagé à moderniser et simplifier la dotation de solidarité (DSEC) pour les collectivités touchées par un événement climatique ou géologique, et souhaite insuffler une véritable culture du risque au sein des collectivités.

Sur le plan local, des comités de l'assurabilité pourront être convoqués par le préfet réunissant élus, assureurs et DDFiP.

Successions vacantes

Le portail des successions vacantes ouvert en 2022 par la DGFIP propose aujourd'hui de nouveaux services : transmission de nomination du Domaine, déclaration de créances, transmission des justificatifs complémentaires et suivi des démarches.

Pour rappel, ce portail permet de savoir si le Domaine a été nommé curateur de la succession vacante et de suivre le dossier.

Certificats de décès

Depuis fin avril, les infirmiers diplômés d'Etat peuvent délivrer des certificats de décès sous certaines conditions : être diplômés depuis plus de 3 ans, avoir suivi une formation spécifique et être inscrit sur une liste établie par le Conseil de l'ordre des infirmiers. Si besoin, il doit requérir l'avis d'un médecin.

En outre, un autre décret donne la possibilité de recourir également à un médecin retraité volontaire pour établir un certificat, ce qui n'était pas possible jusqu'à présent.

Lutte contre la non-scolarisation

L'Unicef vient de publier un guide à destination des maires pour réduire les inégalités d'accès à l'école et favoriser la réussite scolaire de tous les élèves. Réalisant un panorama des dispositifs existants, ce guide évoque plusieurs pistes d'actions et rappelle notamment l'existence de l'outil numérique ONDE fournissant une liste actualisée des enfants soumis à l'obligation scolaire. Plusieurs recommandations sont également proposées.

Eau et Assainissement

Une loi adoptée le 1er avril permet désormais aux communes qui le souhaitent de conserver leurs compétences de gestion de l'eau et de l'assainissement qu'elles auraient dû transférer aux EPCI au 1er janvier 2026 comme l'indiquait la Loi Notr de 2015. Si le transfert a déjà été opéré, il n'est plus possible de revenir en arrière. En revanche si ce n'est pas le cas, les communes peuvent décider de conserver cette compétence ou de la transférer à un syndicat intercommunal ou à l'EPCI.

Réforme des micro-crèches

Début avril, un décret est venu aligner les normes d'encadrement des micro-crèches sur celles des petites crèches classiques, et ce à partir du 1er septembre 2026. Non seulement le décret modifie la procédure d'ouverture d'un tel établissement (autorisation du maire de la commune puis autorisation du Conseil départemental - valable 15 ans), mais il vient également redéfinir les normes d'encadrement. Plus de dérogation : les micro-crèches devront employer au moins un titulaire d'un diplôme d'Etat éducateur de jeunes enfants ou auxiliaire de puériculture, seule habilité à prendre en charge trois enfants à la fois. En outre, le décret interdit qu'un directeur exerce sa fonction sur plus de deux établissements.

17Cyber

Pour signaler une cyberattaque, une plateforme disponible 24h/24 et 7j/7 permet aux victimes d'obtenir rapidement des conseils et engager des démarches : 17Cyber.

Les communes peuvent également intégrer gratuitement ce module tchat sur leur site internet : www.cybermalveillance.gouv.fr/17cyber

BON A SAVOIR : Recensement des zones de baignade

Afin d'alimenter sa campagne de prévention annuelle sur les risques liés à la baignade, Voie Navigable de France (VNF) en appelle aux élus locaux pour recenser les zones de baignade autorisées (sites aménagés le long du réseau fluvial). Les élus peuvent contribuer à cette cartographie en écrivant à l'adresse mail suivante : coulepastonete@vnf.fr



« *La Route, un entretien indispensable* »

La Fédération régionale des Travaux Publics formalise son action au plus près des élus locaux via une convention de partenariat dont la signature avec l'AMF90 s'est déroulée lors de la Journée de l'Echarpe en septembre dernier.

Fort de ce partenariat, les équipes de l'AMF 90 et de la FRTP ont travaillé ensemble afin d'identifier les besoins des élus sur le volet des infrastructures.

C'est ainsi qu'une rencontre technique sur l'entretien des infrastructures routières a été organisée le 16 mai dernier. Les représentants de Routes de France Bourgogne Franche-Comté et d'Ecorse TP sont venus à la rencontre d'une vingtaine d'élus du Territoire de Belfort

Après une approche globale de l'utilisation des mâchefers en technique routière par Ecorse TP, ce sont les représentants de différentes entreprises qui ont détaillé leur utilisation dans deux cas concrets, puis fait un état des lieux des différentes pathologies de la route – illustrées de situations locales - et des différentes techniques d'entretien.

Une matinée riche d'échanges constructifs autour du réemploi des matériaux et des techniques d'entretien de la route.

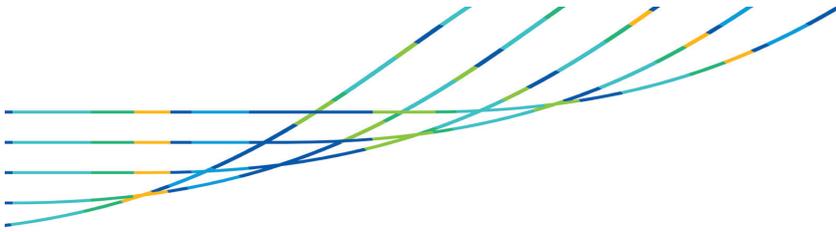


ecorse TP
LES TRAVAUX PUBLICS S'ENGAGENT



*Les Rencontres
Routes de France en images
16 mai 2025*





Accompagner vos projets d'énergies renouvelables : zoom sur l'autoconsommation d'électricité, une solution durable et accessible

Face aux enjeux environnementaux et à l'évolution des modes de consommation, l'autoconsommation d'électricité est une solution durable, accessible et porteuse de sens. Elle permet aux citoyens, entreprises et collectivités de consommer une énergie locale, renouvelable, et ainsi de réduire leurs dépenses, tout en s'impliquant dans la transition énergétique.

Les avantages de l'autoconsommation

- Réduire sa facture d'électricité ;
- Lutter contre la précarité énergétique en maîtrisant sa consommation ;
- Protéger la planète grâce à l'utlisation d'énergies renouvelables locales.

L'autoconsommation collective

L'autoconsommation collective permet à plusieurs producteurs et consommateurs d'électricité de se regrouper pour partager l'énergie produite localement, souvent grâce à des panneaux photovoltaïques. Ce système repose sur un principe de proximité : production et consommation doivent être situées à moins de 2 kilomètres.

Pour aller plus loin : <https://www.enedis.fr/autoconsommation-collective>



Exemple d'une opération d'autoconsommation collective photovoltaïque.

Des dérogations possibles

Des extensions de périmètre sont possibles sous certaines conditions :

- En milieu périurbain : jusqu'à 10 kilomètres pour les communes classées « petites villes » ou « ceintures urbaines ».
- En milieu rural : jusqu'à 20 kilomètres pour les communes classées « bourgs ruraux » ou zones à habitat dispersé.

Conditions spécifiques : La production cumulée des installations des projets concernés par ces dérogations doit rester inférieure à 5 MW ou 10 MW (en fonction des périmètres).



Les conditions nécessaires pour un projet d'autoconsommation collective sont :

- La création d'une personne morale organisatrice, regroupant tous les participants ;
- La réalisation d'une étude des profils de consommation pour adapter la production aux besoins réels ;
- Le raccordement au réseau public de distribution géré par Enedis ;
- L'utilisation de compteurs communicants afin de suivre la production et la consommation d'électricité en temps réel.

L'autoconsommation individuelle

L'autoconsommation individuelle désigne le fait de consommer, sur un même site, l'électricité produite par sa propre installation électrique, généralement grâce à des panneaux photovoltaïques installés sur le toit d'une maison ou d'un bâtiment. L'électricité autoconsommée sur le site ne circule pas sur le réseau public. La production qui n'est pas autoconsommée sur le site, appelée « surplus », est injectée sur le réseau public d'électricité.

Pour en savoir plus, contactez votre interlocuteur privilégié
Vincent Lefranc | vincent.lefranc@enedis.fr | 06 80 60 24 94
ou retrouvez tous les services en vous connectant sur le Portail Collectivités Enedis



Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie plus de 41 000 personnes. Au service de 38,8 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.



@enedis



enedis_officiel

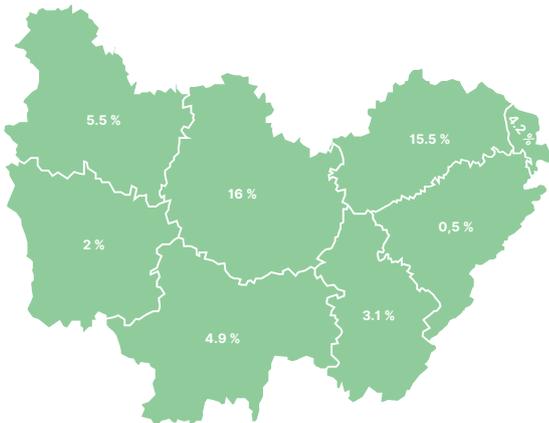


enedis



enedis_officiel

Le 1^{er} distributeur de gaz au monde à inscrire sa trajectoire de **décarbonation**



Pourcentage de gaz vert consommé sur le territoire, une énergie **100% renouvelable et locale**

- Donner accès au plus grand nombre à une **énergie d'avenir** de plus en plus renouvelable.
- Ecrire l'histoire de la **décarbonation du gaz** et ses usages.
- Porter une attention forte à chacun des **clients**.
- Fonder son action sur les savoir-faire, compétences et l'**engagement gazier**.
- Devenir une entreprise toujours plus **inclusive** et créatrice de **valeur locale**.
- Renforcer l'**indépendance énergétique** des territoires.

25% de gaz vert d'ici 2030

3 ambitions de GRDF

- **Multiplier par 5** la production de gaz vert
- **Aider** partenaires et clients à réduire leur empreinte carbone
- **Diviser par 2** l'émission de gaz à effet de serre de ses propres activités

Des **solutions** concrètes pour l'habitat et le transport



30% d'économies d'énergie

réalisées grâce au meilleur de la chaudière gaz et de la pompe à chaleur électrique pour un confort optimal à la maison : **la pompe à chaleur hybride**.

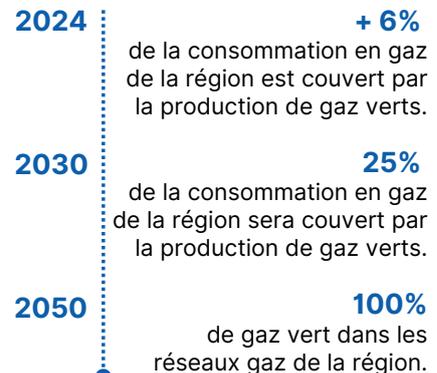
+ 92% de rendement

pour une chaudière économique et performante, qui améliore le confort tout en limitant les pertes d'énergie : **la chaudière à très haute performance énergétique**.

-80% d'émissions de CO₂

pour tous les véhicules roulant au **BioGNV** par rapport au diesel. Dans la région, **15 stations** sont en capacité de fournir ce carburant bas carbone : + de **400 véhicules** de la région l'ont adopté !

Le gaz se **verdit**



303 000 T eq CO₂

évités depuis 2012, soit les émissions de gaz à effet de serre de **18 800 personnes par an**.

Décarboner en tant que collectivité, **c'est possible !**

- Vous disposez d'un site de méthanisation sur votre territoire ? Préemptez gratuitement des **Garanties d'Origines (GO)**. Ils permettent ainsi à tous les clients gaz de démontrer qu'ils consomment du gaz vert.
- Vous disposez d'un **portail collectivité** afin de gérer la consommation de vos bâtiments, de consulter les comptes rendus d'activités concession (CRAC) et d'accéder à la carte du réseau gaz.

i Vous disposez d'un **accompagnement sur mesure** avec votre conseiller collectivités territoriales GRDF ou rendez-vous sur justdecarb.fr

N° Vert Urgence Sécurité Gaz
08.00.47.33.33



ZOOM sur la ferme de Chavanatte...

Rencontre avec Monique DINET, maire de Chavanatte

Qui a dit que les belles initiatives n'appartenaient qu'aux grandes collectivités ? Personne bien sûr ! D'ailleurs la commune de Chavanatte en est un bel exemple. En effet, le 19 octobre dernier, ce village de 135 habitants inaugurerait la réhabilitation de la « Fermette », un ancien bâtiment à colombage datant du XIXe siècle et occupé à l'époque par la famille GRESSOT. Aujourd'hui devenu une ferme-auberge n'attendant plus qu'un gérant, il a fallu 15 ans à la commune pour construire le projet et réaliser les travaux de restauration...



Une acquisition imprévue

C'est en février 2010 que l'histoire débute. Au décès de Roger GRESSOT, les héritiers ont sollicité la commune pour racheter la ferme familiale. Pas de Droit de Préemption Urbain, pas de projet particulier... non. Juste le souhait de conserver dans le patrimoine communal un bâtiment qui appartenait à l'histoire du village. Après accord du conseil municipal, le bien a donc été acquis pour 60 000€.

Pendant 5 années, rien n'a été entrepris : d'autres projets et travaux étaient en cours. Ce n'est qu'au début du mandat 2014-2020 que le dossier a été ressorti. Que faire de cette ferme ? « Il y avait pleins d'idées ! nous explique Monique Dinet, maire de la commune. Une salle communale, des logements... mais quelques-uns dont moi pensaient en faire une ferme-auberge. Et le conseil a suivi ! »

Un projet, trois objectifs... Un village d'avenir !

C'est alors que le projet a pris corps. Il ne s'agissait plus seulement de réhabiliter une ancienne ferme ; il s'agissait également de profiter de cette opportunité pour valoriser le village. « Le projet s'est bâti sur 3 axes, ajoute Monique Dinet : conserver le patrimoine à colombages (Chavanatte faisant partie du Sundgau terrifortain), contribuer au développement touristique du village, du Sud Territoire, du Département, et dynamiser la vie économique de la commune dépourvue de commerce. »

Ce projet ambitieux aux objectifs volontaires a su trouver sens aux yeux des financeurs. En effet, l'État (DETR/DSIL), Député et Sénateur, la Région, le Département et la Communauté de Communes du Sud Territoire ont tous contribué financièrement pour la réalisation des travaux d'aménagement.

« En outre, fin 2023, Chavanatte a été classé « Village d'Avenir » par l'ANCT pour 2024-2025, nous explique Monique Dinet. C'est une belle opportunité car il est prévu une aide à l'installation pour le futur gérant. En revanche pour obtenir cette aide, nous devons répondre à certaines conditions comme le fait de proposer un point multiservice (dépôt de pain, vente de timbres à la population, vente de produits locaux...) ».

Villages d'avenir... Quèsaco ?

Lancé en décembre 2023, dans le cadre du plan France ruralités, le programme Villages d'avenir est piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Pour améliorer la qualité de vie des habitants et renforcer l'attractivité du territoire, Villages d'avenir accompagne des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. Il complète ainsi l'appui en ingénierie aux territoires porté par les programmes Action cœur de ville, Petites villes de demain, Territoires d'industrie, Avenir montagnes, l'ingénierie sur mesure et le dispositif des volontaires territoriaux en administration. Villages d'avenir facilite également le quotidien des élus en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existants de l'État comme des autres partenaires financeurs.

Villages d'avenir propose un accompagnement personnalisé pour chaque projet. Il se structure autour de trois objectifs :

- Renforcer les services de proximité pour améliorer la qualité de vie des habitants.
- Dynamiser les petites communes rurales par des projets structurants de réhabilitation et de développement (réhabilitation de bâtiments, réaménagement de centres-bourgs, développement de nouveaux services de proximité...).
- Faciliter la mise en réseau des acteurs locaux afin de garantir le succès des initiatives.

« Le projet s'est bâti sur 3 axes : conserver le patrimoine à colombages, contribuer au développement touristique du village, et dynamiser la vie économique de la commune dépourvue de commerce... »

Des travaux conséquents... en plein COVID !



« C'était notre premier marché public ! » nous confie Monique Dinet. Pas facile pour une petite commune rurale. L'objectif était conséquent : réhabiliter/moderniser le bâtiment et surtout, devenant un établissement recevant du public, le mettre aux normes.

« Après les cases urbanisme, architecte des bâtiments de France, SDIS... Nous avons dû faire des contrôles d'amiante, de plombs, une étude de sol... Le projet a été dessiné par l'architecte VADAM, mais les contraintes techniques ont été nombreuses. »

Et les contraintes ne se sont pas arrêtées là... « Début des travaux : décembre 2019. Mars 2020 : COVID ! explique Monique Dinet. Il a fallu du temps pour que les entreprises puissent reprendre le chemin du chantier ce qui a considérablement retardé le projet, sans parler de la coordination parfois difficile entre les différents corps de métier. Il y avait 17 lots ! »

Mais aujourd'hui, après 4 années de travaux, cette ferme aux façades rénovées comprend quatre chambres d'hôtes dont une PMR, une cuisine avec salle de restauration pouvant accueillir 35 à 40 couverts, et un espace bien-être. Elle n'attend plus qu'un gérant...

A la recherche d'un futur gérant

En plus des espaces précités, cette ferme-auberge comprend un logement d'environ 50 m² pour accueillir le futur gérant des lieux. Dès septembre 2024, des annonces ont été publiées pour mettre la fermette en location. La commune a notamment travaillé avec la CCI, et une annonce a été publiée sur la plateforme « Trans entreprises ».

« Nous avons reçu maintes candidatures, dont 6 ont été retenues, nous explique Monique Dinet. Je reçois systématiquement tout le monde. Nous espérons faire notre choix en cours d'année. »

Le profil est simple : il faut être souriant et agréable, savoir cuisiner et avoir des compétences en restauration afin d'accueillir les convives dans de bonnes conditions. Le coût de la location n'a pas encore été déterminé.

Quant à l'espace bien-être : « Ce sera au futur gérant de décider de la manière de le gérer, mais on peut imaginer un partenariat avec une esthéticienne ou une autre personne diplômée qui pourrait utiliser cet espace quelques heures par semaine... »

Autant dire que, concernant cette fermette, le champ des possibles est immense et le potentiel est fort.

« Les habitants de la commune ont hâte de voir cette fermette fonctionner et de profiter de ses services, nous confie Monique Dinet. A l'inauguration, une grande majorité des administrés étaient présents, émerveillés de voir les travaux réalisés et, pour certains, émus au souvenir des instants passés enfants dans cette ferme. C'était un beau moment de partage en mémoire de ceux qui avaient vécu ici ».

Bien sûr, nous ne pouvons souhaiter que le meilleur à ce projet, et une longue « nouvelle » vie à cette ferme qui accueillera bientôt de nouveaux occupants faisant revivre les lieux. Un bel exemple de préservation et de valorisation du patrimoine au service d'une commune, de ses habitants, et de tout un territoire.





DATES

à

retenir

Formation Elus

Consultez le catalogue des formations sur notre site internet : www.amf90.fr

La Mutualisation au service des communes

Lundi 15 septembre (9h00-12h00 / 13h30-16h30)

Programmez financièrement votre prochain mandat

Lundi 6 octobre (17h30-20h30)

L'organisation des élections municipales

Jeudi 27 novembre (9h00-12h00 / 13h30-16h30)

Un lien d'inscription vous sera transmis par mail en temps voulu.

Evènements

Carrefour des Collectivités locales - Le Numérique

Les 9 et 10 octobre à Besançon Micropolis

Congrès des Maires de France

Du 18 au 20 novembre - Porte de Versailles à Paris

Consultez notre site internet :

www.amf90.fr

Directeur de
Publication:
Stéphane GUYOD
Rédacteur en Chef:
Dimitri RHODES
Rédaction/Maquette:
Céline MOUGIN
ISSN 2430-0586

29, bd Anatole France CS 40322
90006 BELFORT Cedex - 03.84.57.65.70
www.amf90.fr